

B I M E

Hiver
Printemps
2022



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ÉTREMBIÈRES



MATERIAUX ET CARRIERES DU SALEVE

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

SABLES ET GRAVIERS LAVES

TRANSPORTS DE MATERIAUX



VALORISATION ET RECYCLAGE DE MATERIAUX INERTES

EXPLOITATION DE CARRIERES

REMBLAIEMENT DE SITES



**34, Chemin de Balme - Le Pas de L'Echelle
74100 ETREMBIERES**

**TEL. +33 (0)4 50 39 78 00 - FAX. +33 (0)4 50 39 88 95
contact@carrieres-descombes.fr - www.carrieres-descombes.fr**

SOMMAIRE

ÉDITO	p. 5
LES ÉLECTIONS	p. 6
FINANCES	p. 8
VIE SOCIALE	p. 9
- Recette pour améliorer la vie des femmes	
- La violence conjugale	
- Marche rose	
- Quelles réponses aux aînés ?	
- Noël des aînés	
- Boîte à outils	
TRAVAUX	p. 14
- Côté travaux	
- Incivilités, dégradations, irrespect, dépôts sauvages	
DÉVELOPPEMENT DURABLE	p. 16
CADRE DE VIE	p. 18
- Déneigement	
- Concours d'épouvantails	
- Réouverture de la supérette au Pas de l'Échelle	
- Fleurissement	
URBANISME	p. 22
- Simplification des démarches	
- Bienvenue	
- Projets sur la commune	
SCOLAIRE	p. 24
- Réalisations 2021	
- Perspectives 2022	
ANIMATIONS DU VILLAGE	p. 25
- Regard sur l'Art	
- Bibliothèque	
- Expositions à venir à la bibliothèque	
- Chalet à livres - une belle transformation	
INFORMATION - COMMUNICATION	p. 30
- Comment le BIME parvient-il jusqu'à vous ?	
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS	p. 32
- Association des parents d'élèves du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau	
- Association École de la Vie	
- L'école de foot d'Étrembières	
- La Boule du Salève	
- Les amis de la Fontaine de César	
NOS PARTENAIRES	p. 36
- Maison du Salève	
- Veyrier	
RENCONTRE	p. 40
- Marie-Thérèse Gruson	
TRIBUNE LIBRE	p. 41
ÇA S'EST PASSÉ	p. 42
CALENDRIER	p. 44
INFOS PRATIQUES	p. 46



BIME (Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières) est une publication de la municipalité d'Étrembières.

Directrice de la publication : Anny Martin

En charge de la Commission Info-Communication : Laurence Déramé

Comité de rédaction : Laurence Déramé, Aline Legendre, Marine Walker, Anny Martin et Célia Garofalo pour le service administratif

Crédits photos : Laurence Déramé, Anny Martin, Aline Legendre, Christelle Rousset, Tony Sartorio, Jacky Tonoli, APE, Mairie, Mémoire de Veyrier, Caroline Caille, Boule du Salève, École de la vie, Rolf Staub
Photo couverture : Julie Lauriol, Dominique Desseauve
Illustrations : Freepik

Conception-réalisation : Repro Léman

Impression : Repro Léman
Impression sur papier Satimat Green 250 g et 115 g

Tirage : 1 600 ex.
Distribution gratuite
Valeur unitaire : 4,07 € TTC

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur(s) auteur(s).

ambiance minérale
VOTRE PARTENAIRE IDEAL

VENTE et LIVRAISON
MATERIAUX CONSTRUCTION
et DECORATION

vrac et big bag
pierre de taille / pavé
gabion / clôture

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

289 Chemin de Balme - 74100 ETREMBIERES
04 50 36 07 39 - info@ambiance-minerale.fr
www.ambiance-minerale.fr

CHAVAZ
EXPLOITATION DE CARRIERES

CARRIERES DU SALEVE
MATERIAUX ET TRANSPORTS

423 Chemin de Balme - Le Pas de l'Echelle - 74100 ETREMBIERES
04 50 39 92 50 - info@chavaz.fr

CHAVAZ
TRANSPORTS

ÉDITO

**Chères Étrembiéroides,
chers Étrembiéroides,**

L'exemplaire du bulletin municipal d'Étrembières (*BIME*) que vous avez entre les mains est important de par son contenu. Il relate les réalisations 2021 et aborde les projets 2022 de notre commune. Il mérite donc toute votre attention et je vous en remercie.

De ces années précédentes, nous sommes sortis fragilisés. Elles ont en effet engendré isolement, vulnérabilité, incertitudes quant à l'avenir.

De dépit, la fée a brisé sa baguette, Nostradamus – apothicaire célèbre – a vidé ses fioles et ses prévisions, la cartomancienne a rangé son tarot !

Alors, qu'espérer de ce nouvel an 2022 ? Sera-t-il avec ou sans masques, qui le sait ?

Il faut garder l'espoir, la volonté d'avancer, de travailler, faire face pour sortir de cette nébuleuse.

C'est donc entourée des adjoint-e-s, de l'équipe municipale, des services administratifs, techniques et de la police municipale, de la mairie que je :

- Gère le quotidien avec des rencontres, des échanges ;
- Tente d'apaiser les troubles de voisinage ;
- Surveille les installations illicites et le jeune pourvoyeur sans repères ;
- Tempête contre les dépôts sauvages, les incivilités, l'irrespect ;
- Écoute, aide les plus fragiles en difficulté ;
- Veille à l'équilibre de nos jeunes écoliers.

J'assiste également à de nombreuses réunions riches en échanges, pour comprendre, tenter de faire respecter les symboles et valeurs de la République française, favoriser la transition écologique, les modes de déplacement doux.

Mes convictions sont là, et restent un moteur essentiel pour mener à bien la gestion de notre commune. Restant à votre écoute, je souhaite que cette année soit souriante, bienveillante et généreuse !

Chères Étrembiéroides, chers Étrembiéroides, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches et famille, une bonne année avec bonheur, joie et santé !

Anny Martin,
maire

NOUS VOTONS !

JE VOTE TU VOTES



Tout Français majeur a le droit de vote, sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou d'idéaux politiques. Ce droit s'applique dans la commune où il est inscrit et lui permet de participer au choix lors de toutes les élections.

Longtemps évincées des droits civiques, les femmes ont bataillé pour obtenir l'égalité avec les hommes. En réponse à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ne prenant pas en compte les femmes, Olympe de Gouges rédige la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, dont est extraite la célèbre citation : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune. »

Grâce à une ordonnance signée le 21 avril 1944, le général de Gaulle a élargi le droit de vote aux femmes. Un an plus tard, le 29 avril 1945, les femmes ont pu voter pour la première fois lors des élections municipales.

Les ressortissants de l'Union européenne sont également autorisés à voter en France aux élections européennes – comme le prévoit le droit communautaire – et aux élections municipales. Le vote est le premier mode d'action et le plus simple en démocratie

Utiliser son droit de vote représente une façon d'exercer sa citoyenneté. Il offre aux citoyen-ne-s le moyen de protéger leur liberté et de faire fonctionner la démocratie.

- Le vote est un droit.
- Le vote est un devoir citoyen.
- Le vote est important pour tous les types d'élections.
- Le vote est un choix personnel et secret.
- Le vote est un acte réfléchi.

Chaque citoyen-ne a le devoir de prendre part à la vie politique en général. Voter sert à influencer les décisions politiques futures qui affecteront directement ou indirectement l'avenir des électeurs et électrices.

Chaque citoyen-ne peut élire les candidat-e-s en qui il ou elle a confiance, ceux et celles avec lesquelles il ou elle partage les mêmes opinions, les mêmes valeurs et la même vision. L'important est de confronter les programmes des différents partis afin de déterminer celui qui porte ses idées.

Que ce soient les élections communales, régionales, présidentielles, législatives ou européennes, chaque bulletin compte.

Ne pas voter revient à laisser aux autres la possibilité de décider à votre place, de penser pour vous.

Participer aux élections donne l'opportunité de faire son propre choix quant à l'avenir d'une commune, d'une région, d'un pays et donc son propre avenir.

L'abstention ne permet pas d'exprimer sa voix, de se faire entendre auprès des futur-e-s dirigeant-e-s.

L'électeur ou l'électrice détermine seul-e les candidat-e-s qu'il ou elle décide d'élire. Il ou elle n'a pas l'obligation de révéler son choix à qui que ce soit. L'objectif ? Identifier ses priorités dans les différents programmes électoraux sans subir l'influence des personnes de son entourage.

Anny Martin,
mairie

Vote par procuration

À partir du 1^{er} janvier 2022, certaines règles changeront. Le mandant et le mandataire pourront être inscrits sur les listes électorales de deux communes différentes.

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique :

- Pour les jeunes atteignant 18 ans et ayant fait la démarche de recensement à l'âge de 16 ans :
 - > L'inscription se fait sur les listes électorales de la commune où le jeune a été recensé. En cas de déménagement, il doit s'inscrire dans sa nouvelle commune.
- Pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018 :
 - > N'hésitez pas à vérifier votre inscription auprès de votre mairie.

À l'inverse, si vous avez déménagé, recouvré l'exercice du droit de vote, êtes citoyen-ne européen-ne résidant en France... vous devez faire la démarche de vous inscrire.

À savoir :

- Un-e citoyen-ne européen-ne résidant en France peut demander son inscription sur les listes électorales pour voter aux élections municipales et européennes en France.
- Une personne détenue en prison n'est pas obligatoirement privée de son droit de vote ; mais elle doit s'inscrire selon une procédure particulière.
- Une personne majeure placée sous tutelle ne peut plus être privée de son droit de vote.

Quand s'inscrire ?

- Toute l'année.
- Attention, lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection (sauf situations particulières).

Dans quelle commune ?

- Commune de votre domicile.
- Commune dans laquelle vous êtes soumis-e aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans.
- Commune de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois.
- Commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire.
- Commune où la société dont vous êtes le ou la gérant-e ou l'associé-e majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.
- Si vous êtes hébergé-e chez un proche (parent, par exemple) ou un-e ami-e, vous pouvez être inscrit-e dans la commune où vous êtes hébergé-e.

Comment s'inscrire ?

En ligne :

- En utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et en joignant la version numérisée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

En mairie :

- En vous présentant avec le cerfa 12669 complété (ou disponible au guichet), une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Par courrier :

- En envoyant par voie postale le cerfa 12669 complété, une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Carte électorale

- Elle est envoyée par courrier au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection :
 - > Si elle ne vous a pas été délivrée, vous pourrez la retirer dans votre bureau de vote.
- 2022 : une année de refonte des listes électorales
 - > Tout électeur recevra une nouvelle carte électorale.

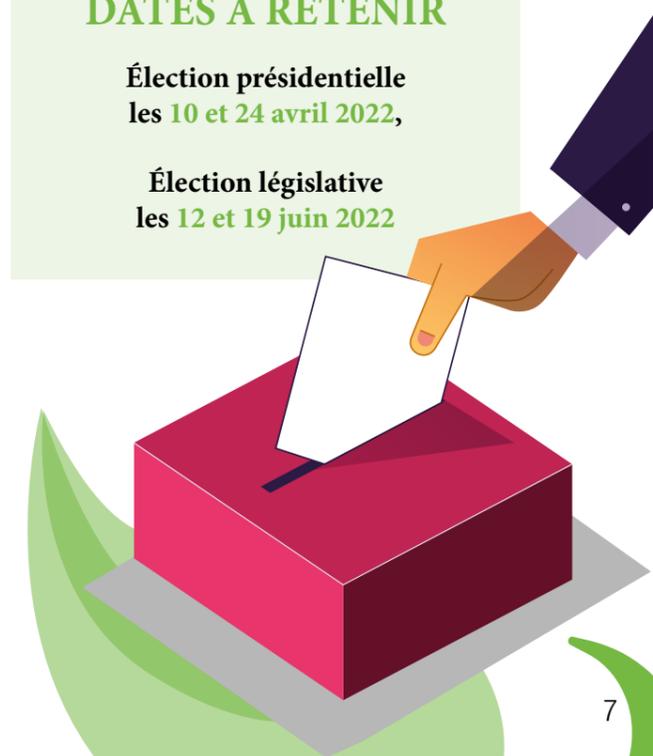
Vérifier son inscription sur la liste électorale à l'aide du téléservice suivant :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Marianne Langlois,
directrice générale adjointe
du service administratif

DATES À RETENIR

Élection présidentielle
les 10 et 24 avril 2022,

Élection législative
les 12 et 19 juin 2022





RÉALISATIONS 2021

Au niveau des finances

Au cours de cette année 2021, la commune a financé des achats pour renouveler le parc de véhicules, comme un camion de marque Isuzu, un tracteur avec reprise de l'ancien, ainsi qu'une remorque pour les espaces verts à la suite de son vol en début d'année.

La mairie a également financé des travaux de rénovation des bâtiments communaux :

- réfection de la façade de l'ancienne école d'Étrembières,
- le changement des volets de la mairie et de l'ancienne école du chef-lieu,
- la rénovation intérieure de la petite chapelle de Marie du parc de Bois Salève,
- l'aménagement d'un local qui sera dédié à un commerce au Pas de l'Échelle,
- l'aménagement des locaux de la mairie, et notamment du guichet de l'accueil, du bureau du rez-de-chaussée et d'une partie des bureaux à l'étage,
- la réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes,
- l'aménagement de l'impasse des Oiseaux,
- le lancement des travaux pour l'aménagement du futur chemin cyclable entre Étrembières et le Pas de l'Échelle.

PERSPECTIVES

2022

Sur le plan des finances

La commune espère obtenir différentes subventions sollicitées auprès de l'État ou du Département, comme pour l'installation du réseau filaire à l'école (12 000 €), l'aménagement du local à but commercial (35 000 €) et la création du nouveau restaurant scolaire et l'agrandissement de l'école (270 000 €).

Jean-Michel Vouillot,
adjoint au maire

RECETTE POUR AMÉLIORER LA VIE DES FEMMES

- 1/2 sachet de tolérance
- 1 pot à ras bord d'égalité salariale
- 1/2 pot de droit à disposer de son corps
- 2 pots d'accès à l'éducation
- 1 pot de confiance en soi
- 1 pot de bienveillance
- 1 pot de respect
- 2 doses de lutte contre les violences faites aux femmes



Bien mélanger pour faire disparaître le harcèlement.

Étaler les stéréotypes au fond du plat et les recouvrir avec le mélange.

Bien répartir sur toute la planète.

Cuire jusqu'à ce que les droits des femmes soient bien respectés.

À consommer sans modération.

Kim Schwarck

LA VIOLENCE CONJUGALE

Il y a violence conjugale quand la victime et l'auteur sont dans une relation sentimentale. Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacés ou en union libre – les faits sont également punis même si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son Pacs.

La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations. Ces mesures peuvent même s'étendre aux enfants.

Types de violences entre particuliers :

- psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces),
- physiques (coups et blessures),
- sexuelles (viol – il peut y avoir viol même en cas de mariage ou de Pacs –, attouchements),
- économiques (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance).

Que faire dans l'urgence ?

*Alerter la police ou la gendarmerie
24 h /24 et 7 j/7 - Gratuité des appels
17 ou 112
114 : appel ou SMS

* Si besoin de soins médicaux

SAMU 15
POMPIERS 18, ou portable 112

Possibilité de quitter le domicile

L'auteur de violences conjugales peut être contraint, par les autorités, à quitter le domicile. La loi permet l'éviction de la ou du conjoint-e ou concubin-e violent-e.

Mais la victime peut aussi, si elle le souhaite, quitter le domicile (main courante au commissariat de police recommandée). Le fait de subir des violences conjugales peut justifier le départ du domicile.

Hébergement d'urgence

MAIRIE : 04 50 92 04 01
SAMU SOCIAL : 115

Faire constater ses blessures

Les constatations médicales seront utiles lorsqu'il s'agira de juger l'auteur des violences :

- Hôpital / médecin / sage-femme (si vous êtes une femme)

Aides à la victime

- **3919**, service spécialisé dans la violence faite aux femmes (écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites aux femmes). Appel anonyme, ne figure pas sur les factures de téléphone. Ne traite pas les situations d'urgence (police/gendarmerie).
- Une association du réseau France Victimes, via le numéro 116 006.
- Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Déposer une plainte

Pour que l'auteur des violences conjugales soit condamné pour son acte, la victime doit porter plainte dans un délai de 6 ans. Sur place (commissariat/gendarmerie) ou par courrier (tribunal de grande instance/procureur de la République).

Mesures de protection (6 mois renouvelables)

- Éloignement du conjoint violent avec contrôle judiciaire,
- Dispositif Téléphone grave danger (TGD).

Sanctions pénales

- Composition pénale (années de prison pouvant aller jusqu'à 30 ans et amendes jusqu'à 100 000 € suivant le délit et son contexte) ;
- Rappel à la loi ;
- Stage de responsabilisation (accompli par l'auteur des faits, à ses frais) ;
- Médiation pénale (si la victime est d'accord).

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Laurence Déramé,
adjointe au maire

MARCHE ROSE

À l'occasion d'Octobre Rose, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, le centre communal d'action sociale (CCAS) a organisé sa première marche colorée et solidaire.

Ce 3 octobre, dans une fraîcheur matinale, les 50 participants de rose vêtus sont partis pour une balade balisée de 4 kilomètres vers les étangs des Îles.

Cette boucle, accessible à tous, a été pleine de surprises. En effet, plusieurs lancers de couleur ont été réalisés sur le parcours, ce qui a rendu la matinée festive, pleine de rires et de bonne humeur.

L'intégralité des sommes récoltées – soit 980 € – lors de cette journée a été reversée au Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein des Savoie.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont rendu cette première possible.

Nous comptons sur vous en octobre prochain pour participer aux 20 ans du Comité.



Qui est concerné par le dépistage ?

Parce que le cancer du sein concerne majoritairement les femmes de plus de 50 ans, le programme de dépistage organisé, mis en place dès 2004, vise à détecter des anomalies, à un stade précoce, avant l'apparition de symptômes.

Ce programme de dépistage a permis de réduire la mortalité de 30 %.

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes entre 50 et 74 ans, sans symptôme ni facteur de risque particulier. Elles sont invitées tous les 2 ans à un dépistage intégralement pris en charge.

<https://www.cancerdusein-depistagedessavoie.org>
<https://octobre-rose.ligue-cancer.net>



Pourquoi le dépistage ?

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Détecté à un stade précoce, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Christelle Rousset,
adjointe au maire
pour le CCAS

QUELLES RÉPONSES AUX AÎNÉS ?

Centre communal d'action sociale (CCAS)

À la suite du cycle d'ateliers « Quelles réponses aux aînés », où une participation de la commune a été effective, les premiers résultats ont été présentés au bureau communautaire en septembre 2021. Entérinée le 14 septembre, la décision est prise de la **création d'un service habitat intergénérationnel solidaire**, géré par la Maison de l'Habitat, à compter de janvier 2022.

Le bureau a validé les principes énoncés lors de l'atelier consacré à la concertation : un outil commun, pour une démarche d'ensemble au 1^{er} semestre 2022.

Une concertation simultanée des habitants de l'agglomération va être menée auprès des habitants sous la forme d'un questionnaire adressé individuellement à la tranche d'âge 65 ans et plus.

Merci de votre participation à venir.

Laurence Déramé,
adjointe au maire

NOËL DES AÎNÉS

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Une nouvelle dégradation sanitaire à la fin de l'année 2021 a bousculé l'organisation du moment convivial de Noël prévu le vendredi 10 décembre, à la salle des fêtes au Pas de l'Échelle, où tous les habitants de plus de 70 ans avaient été conviés.

Cela n'a tout de même pas empêché la remise d'un colis de Noël à chaque personne de cette tranche d'âge concernée, par les membres du CCAS. Une initiative appréciée par chacun.

Une planification pour 2022 est en cours d'élaboration qui sera soumise à la situation sanitaire.

Pour le CCAS
Laurence Déramé,
vice-présidente



Calendrier à retenir

Janvier 2022
Communication communale (vœux du maire)

Février/mars 2022
PASSATION DES QUESTIONNAIRES,
lancée avec une campagne de communication
à l'échelle de l'agglomération
et mise en place d'informations communales
(supports médias)

Avril/mai 2022
Traitement des résultats

Juin 2022
Rendu des analyses auprès
des communes et de l'agglomération

BOÎTE À OUTILS

Aides, dossiers, financements... Comment s'y retrouver ?



1. Obtenir des informations générales

- Mairie de votre lieu de résidence
- Pôle gérontologique du Genevois : 04 50 84 40 00
- REGAARS : Réseau de Gérontologie Annemasse Agglo Arve Salève
04 50 39 89 25 (<https://www.regaars.fr>)
- Internet : Age+74 (www.ageplus74.fr)

2. Maintien à domicile

POUR :

- Aide à la vie quotidienne
- Aides techniques
- Transport
- Téléalarme

QUELS ORGANISMES :

- Mutuelles
- Conseil départemental - APA (Gir 1 à 4)
- Mairie - Aide sociale (Gir 5 à 6)
- Caisses de retraite - Dossier Bien Vieillir chez soi
- Caisses de retraite complémentaire (Agirc-Arrco)
- Handitac et TAC

3. Les sorties d'hospitalisation

- Possibilité de prise en charge d'heures d'aide à domicile par les mutuelles.
- En lien avec le service social de l'établissement de soins, possibilité d'établir un dossier ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).
- Sollicitation des caisses de retraite Agirc-Arrco pour des heures d'aide à domicile.

Des travailleurs sociaux sont présents dans la plupart des structures de soins (hôpitaux, centres de rééducation...). N'hésitez pas à les contacter pour préparer le retour au domicile.

4. Les résidences autonomie

Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une résidence autonomie (auparavant appelée foyer logement) est un **mode d'hébergement collectif non médicalisé** accueillant des **personnes âgées autonomes** qui ont besoin d'un cadre sécurisant et d'une aide occasionnelle.

Les résidences autonomie disposent de **studios ou de deux-pièces**, offrant aux personnes âgées un **logement indépendant**, avec possibilité de bénéficier de locaux communs et de services collectifs (blanchisserie, restauration, salle de réunion, etc.), dont l'usage est optionnel.

Les personnes âgées résidentes peuvent faire appel, si nécessaire, à toutes sortes de **services d'aide à domicile** hors de la structure (aide ménagère, portage de repas, etc.).

Ces résidences peuvent être publiques ou privées. Liste sur AGE+74 (www.ageplus74.fr).

5. Entrée en établissement

Accueil de jour	Remplir un dossier EHPAD : parties administrative + médicale
EHPAD en accueil permanent ou temporaire	Dossier APA pour financer la partie dépendance de l'EHPAD + accueil de jour
	Dossier aide sociale si les revenus sont insuffisants pour l'EHPAD

Les professionnels de l'action sociale restent à votre disposition pour vous accompagner dans les démarches.

CÔTÉ TRAVAUX

Force est de constater, étant donné les difficultés rencontrées cette année, qu'il a été compliqué d'effectuer la totalité des travaux engagés pour cet exercice. 80 % des actions décidées ont abouti ; le reliquat sera réalisé dès le début de l'année 2022.

Les travaux concernés sont l'aménagement de la piste cyclable en pied de Salève reliant le chef-lieu et le Pas de l'Échelle, la mise en conformité d'un secteur de notre éclairage public, la remise en place de l'éclairage sur le tronçon reliant la route du 8 Mai et le nouveau rond-point, l'aménagement du local commercial face à notre salle des fêtes, et la dernière phase de restauration de la chapelle dans le parc de Bois Salève.

Ce retard est dû à la surcharge de travail demandée aux entreprises et à leurs difficultés d'approvisionnement.

À l'aube de cette nouvelle année, outre le suivi de ces travaux, d'autres projets vont voir le jour.

Il s'agit :

- de la construction d'une nouvelle cantine et l'aménagement de deux nouvelles classes dans notre groupe scolaire, devenant sous-dimensionné au vu des nouvelles constructions et des nouveaux arrivants sur notre territoire ;
- de la réfection et de la sécurisation de la voirie chemin du Crêt de la Croix après l'intervention du service Eau et assainissement de l'agglomération.
- de l'engagement des études d'aménagement de notre espace Novarin'art, en collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Jacky Tonoli,
adjoint au maire



INCIVILITÉS, DÉGRADATIONS, IRRESPECT, DÉPÔTS SAUVAGES

Notre commune, comme bien d'autres, est victime de bon nombre d'incivilités et de dégradations. Celles-ci, outre les désagréments et les incidences qu'elles provoquent sur notre cadre de vie, sont un coût important pour notre collectivité.

Un inventaire détaillé a été effectué cette année afin de quantifier ces méfaits.

Concernant le mobilier urbain, le montant de la facture avoisine les 12 000 €, sans compter les heures d'intervention et de réparation réalisées par notre personnel.

Chaque semaine, nos services techniques interviennent pour pallier ces dégradations et incivilités, qu'il s'agisse de destruction de mobilier urbain, des jeux de nos enfants, de tags ou de dépôts sauvages.

Concernant les dépôts sauvages, nos services communaux sont mobilisés pour ramasser et évacuer les tas de gravats, de déchets et autres immondices, déposés çà et là par négligence ou fainéantise, alors que pas moins de 4 déchetteries sont à la disposition des habitants sur l'agglomération.

Le e-commerce ne fait qu'augmenter le phénomène. Nous ne pouvons que constater que nos points d'apports volontaires sont régulièrement surchargés de cartons et autres emballages émanant de nos chers vendeurs Internet.

Cette situation nous a conduits à embaucher un nouveau collaborateur, qui a pour unique mission le ramassage de ces déchets et de veiller à la propreté de notre village. Encore un coût supplémentaire pour notre collectivité !

Voyant l'ensemble de ces incivilités augmenter, notre municipalité a décidé de demander au procureur de la République l'autorisation d'installer ponctuellement des pièges photographiques sur les différents sites concernés.

Ces nouveaux dispositifs et l'engagement de notre police municipale ont déjà permis d'identifier et de réprimander bon nombre de contrevenants.

À savoir que tout acteur de dépôts sauvages s'expose à une amende allant de 68 à 1 500 €, voire la confiscation de son véhicule si celui-ci a été utilisé pour transporter les matériaux et les déchets abandonnés.

Ces dispositions dissuasives auront, nous l'espérons, fait prendre conscience à certains des risques encourus, mais surtout de l'intérêt de respecter la propreté de notre commune afin de conserver un cadre de vie agréable pour l'ensemble de notre population, sans oublier la sauvegarde de notre planète, bien malmenée de nos jours.

Jacky Tonoli,
adjoint au maire





s'engage pour une ville propre



s'engage pour une ville propre

DÉNEIGEMENT

Chaque année, entre le 15 novembre et le 15 mars, la commune se prépare aux aléas de la météo. Face à la neige et au verglas, elle active un dispositif spécial : le plan de viabilité hivernale (PVH).

Vous avez dit PVH ?

La définition du service hivernal se rapporte aux situations de chute de neige et de verglas. Ce plan a pour objectifs de surveiller le réseau, de déterminer la nature des interventions et les résultats recherchés en matière de conditions de circulation, après intervention. Cette dernière est d'ailleurs déclenchée non pas en fonction de la quantité de neige sur la route, mais bien selon le risque potentiel que prend l'usager en utilisant cette route.

Ce qu'il faut savoir

Le PVH est déclenché selon l'intensité du phénomène hivernal. La durée de retour aux conditions normales de circulation peut d'ailleurs être plus ou moins longue. Ceci conduit à définir plusieurs situations auxquelles correspondent, pour chaque niveau, des organisations différentes.

Situation normale : le service est assuré, des moyens en matériel, sel et personnel dans la commune.

Situation difficile : le réseau routier de la commune est classifié en secteur prioritaire 1 et 2. Si pour des raisons diverses l'intégralité du déneigement ne peut pas être réalisé, c'est le circuit prioritaire 1 qui est seulement assuré.

Situation exceptionnelle : selon l'intensité des chutes de neige, la prolongation des intempéries ou un manque de moyens humains ou matériels, la recherche de renforts extérieurs à la commune s'avère indispensable.

Les services techniques interviennent uniquement sur les voies communales, c'est-à-dire 27 kilomètres de voirie et plusieurs kilomètres de trottoirs. Les agents prennent en charge le raclage des voies communales à l'aide d'un véhicule poids lourd et d'un micro-tracteur. Ils sont d'astreinte au déneigement 7 jours sur 7.

Vos obligations

Le déneigement : l'affaire de chacun !

Propriétaires, locataires ou commerçants, vous êtes tenus de dégager la portion de trottoir située devant votre logement ou magasin et d'ôter les bourrelets de neige formés par le passage des engins de déneigement. Il s'agit d'une obligation réglementaire. La responsabilité de chacun peut donc être engagée en cas de chute ou d'accident. Veillez, dans la mesure du possible, à ne pas garer votre véhicule sur la chaussée.

Et n'oubliez pas d'équiper vos véhicules de pneus adaptés ! Ils sont **obligatoires dans tout notre département depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars.**

Services techniques



CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS

La commission urbanisme souhaite remercier tous les participants à cette première édition du concours d'épouvantails.

Dans tous les quartiers de notre commune, nous avons pu apprécier l'imagination, la créativité et l'originalité de vos œuvres.

Nous tenons à saluer les deux lauréats des catégories enfants et adultes, qui se sont vu remettre un lot pour leurs créations.

Nous vous souhaitons un bel hiver à tous et espérons vous retrouver en cette année pour la tournée des maisons fleuries et des épouvantails.

Nicolas Tereins,
adjoint au maire



RÉOUVERTURE DE LA SUPÉRETTE AU PAS DE L'ÉCHELLE

Après plusieurs mois de fermeture, la supérette, sous l'égide de la marque Casino, vous accueille à nouveau comme commerce de proximité au Pas de l'Échelle et vous propose ses rayons en alimentation générale de produits variés et bien achalandés.

Souhaitons-leur une bonne installation et une belle réussite.

La nouvelle gérance vous attend aux horaires ci-dessous :

Horaires

Lundi :
8 h 00 - 13 h 00 / 15 h 00 - 20 h 00

Mardi : Fermé

Mercredi :
15 h 00 - 20 h 00

Jeudi :
8 h 00 - 13 h 00 / 15 h 00 - 20 h 00

Vendredi :
8 h 00 - 13 h 00 / 15 h 00 - 21 h 00

Samedi :
8 h 00 - 13 h 00 / 15 h 00 - 21 h 00

Dimanche :
8 h 00 - 13 h 00 / 15 h 00 - 20 h 00



FLEURISSEMENT



SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sur le **guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)**.

Le GNAU est une plateforme de dépôt en ligne qui vous évite dorénavant les déplacements en mairie ou à la poste afin de récupérer un courrier envoyé en recommandé avec accusé réception.

L'accès à cette plateforme se fait en créant votre compte avec une adresse e-mail comme identifiant et un mot de passe, ou en vous connectant via votre compte FranceConnect (utilisé pour les démarches relatives aux impôts, à la caisse d'Assurance maladie...). Vous pouvez le créer facilement si vous n'en disposez pas encore.

Sur la plateforme, vous trouverez le règlement et le zonage du plan local d'urbanisme, une aide afin de définir le dossier que vous devez déposer selon votre projet, une assistance afin de saisir votre dossier.

Chaque échange avec l'administration (mairie/service instructeur) générera automatiquement un accusé de réception envoyé sur votre boîte e-mail. Vous pourrez ainsi suivre l'évolution de l'instruction de votre dossier.

Cette possibilité de dépôt dématérialisé est proposée dans le cadre de la mise en application de la loi Elan*, qui prévoit la saisine par voie électronique pour les usagers.

Le lien pour se connecter au guichet numérique sera publié sur la page urbanisme du site Internet de la commune.

Le dépôt dématérialisé est une possibilité offerte aux usagers ; il sera toujours possible de déposer un dossier papier en mairie ou par voie postale.

* Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 – dite Loi Elan – portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Françoise Collet,
service administratif urbanisme

DÉMATÉRIALISATION



BON À SAVOIR :

Protection de l'ancienne église Notre-Dame-de-la-Paix, bâtiment sous la nouvelle appellation « Novarin'art »

L'ancienne église Notre-Dame-de-la-Paix est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 5 février 2021.

Toutes les constructions, tous les travaux et aménagements sur constructions existantes, dans un périmètre de 500 mètres de ses abords, sont donc soumis à l'approbation de l'architecte des Bâtiments de France, dont l'avis doit être sollicité.

Cela implique un allongement des délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme d'un mois.

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à **Monsieur Éric Zadjian**, nouvel agent d'Annemasse Agglo, à qui la commune d'Étrembières fera appel pour toutes les conformités de permis de construire et de déclaration préalable (DP), mais également pour les infractions au code de l'urbanisme. Il est en effet habilité à dresser des procès-verbaux et, au vu du nombre croissant de constructions illicites et du nombre important de non-dépôts de permis ou DP, il est plus que nécessaire de régler cette situation car cela entraîne beaucoup trop de conflits de voisinage.

INFORMATION

Pour toutes questions liées aux servitudes de passage, merci de vous rapprocher de votre notaire. La mairie n'a aucune compétence en matière de droit privé et ne pourra pas vous renseigner.

PROJETS SUR LA COMMUNE

Cette rentrée de septembre 2021 a vu l'aboutissement du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et son vote par Annemasse Agglo (AA), ce qui va donner le coup d'envoi d'une modification, voire d'une révision générale de notre plan local d'urbanisme (PLU). La loi sur la non-artificialisation des sols prévue pour 2023, ainsi que le nouveau plan local de l'habitat (PLH) pour 2022, nous obligent à modifier notre PLU.

Plusieurs nouveautés dans ces textes, notamment sur la transition énergétique des bâtiments, avec un renforcement de la réglementation pour plus d'économie sur la consommation d'énergie, plus de mixité sociale avec la règle des trois tiers : 1/3 social, 1/3 social abordable avec un revenu annuel compris entre 34 500 et 98 000 € pour une famille de 5 personnes, et 1/3 en accession libre, ou encore avec le blocage des parcelles jamais construites (loi zéro artificialisation des sols).

Ces quelques exemples ont pour but de freiner l'explosion des constructions sur notre commune et AA, qui sont soumises à beaucoup de demandes de promoteurs et propriétaires, avec une escalade de prix d'acquisition foncière.

Sur notre seule commune avec le PLU actuel, livraison au 1^{er} semestre 2022 de

- 62 logements en face du parc de Bois Salève (le Karat),
- 34 logements et 3 villas chemin Berlioz (Trilogy),
- 4 bâtiments de 34 logements chemin des Pralets,
- et 2 autres projets à l'étude de 24 et 55 logements.

La municipalité souhaite mettre rapidement en route les modifications et/ou révision du PLU pour pouvoir ralentir le développement des constructions car l'impact sur toutes les infrastructures publiques est fort : agrandissement de voirie, du groupe scolaire, des réseaux électriques... Ce qui engage des frais importants pour la collectivité. C'est la raison pour laquelle la commune a augmenté la taxe d'aménagement, afin que les futures constructions d'envergure financent davantage le développement de notre commune.

Nicolas Tereins,
adjoint au maire



RÉALISATIONS 2021

Secteur scolaire

Au cours de l'été, l'installation d'un réseau informatique filaire a été finalisée à l'école avec la pose, dans chaque classe élémentaire, d'une prise RJ45, de façon à améliorer les connexions au réseau interne (photocopieur) et à Internet.

La rentrée scolaire 2021 à l'école Jean-Jacques Rousseau a été l'occasion, après consultation, du changement de prestataire pour la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire, élargie au personnel communal et aux enseignants. Le nouveau prestataire est la société Leztroy-Savoy, qui a aussi obtenu le portage des repas à domicile pour le compte du CCAS.

Lors de cette rentrée, la commune a également changé de logiciel de gestion pour le périscolaire. Ce logiciel intègre un portail Familles, accessible aux parents qui peuvent ainsi inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire ou à l'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir, et à l'étude surveillée) directement depuis leur domicile via un lien situé sur le site Internet de la mairie.

PERSPECTIVES 2022

Au niveau scolaire

La commune prévoit la création d'un nouveau restaurant scolaire à l'école Jean-Jacques Rousseau pour la rentrée 2022, par l'achat et l'installation de bâtiments modulaires. Cette réalisation permettra ainsi de dégager un espace dans l'école pour l'implantation de deux salles supplémentaires au rez-de-chaussée, afin de réunir l'ensemble des classes maternelles à ce niveau et de réintégrer à l'étage la classe supplémentaire de CM1, hébergée jusqu'à fin juin 2022 dans un bâtiment modulaire. Le coût de cette opération est estimé à 450 000 €.

Jean-Michel Vouillot,
adjoint au maire



REGARD SUR L'ART

Les 16 et 17 octobre a eu lieu la 11^e édition de REGARD SUR L'ART.

Cette exposition biennale, si chère à la commune, a attiré une fois encore de nombreux amateurs d'art.

14 artistes ont répondu présent cette année encore pour le plaisir des yeux.

Les peintres :

Marie-Claire Jannot
Annie Echenard
Ludmilla Ramseier
Brigitte Roux
Aurore Sorot
Arlette Rogue
Daniel-André Mermod
Pier Buyle
Jean Garchery

Les sculpteurs :

Danièle Carraz
Nicola Deux

La photographe :

Julie Lauriol

Le créateur d'art :

Yves Perraudat

La graphiste :

Mélody Pépin



Les enfants de l'école Jean-Jacques Rousseau ont bénéficié d'un cours de dessin dispensé par Mélody.

L'ART : CAPACITÉ À FAIRE DÉCOUVRIR, FAIRE RÊVER, À ÉMERVEILLER.



Christelle Rousset,
adjointe au maire

ANIMATIONS DU VILLAGE

BIBLIOTHÈQUE

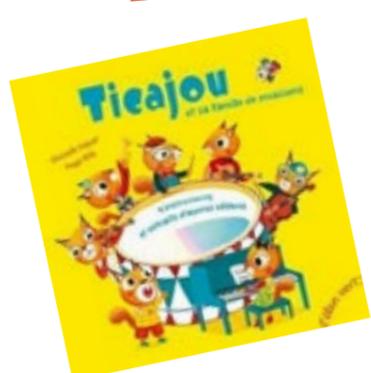
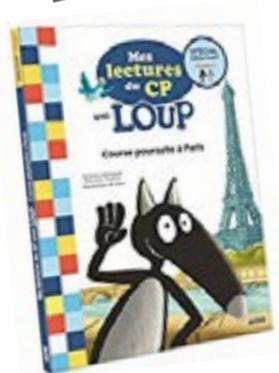
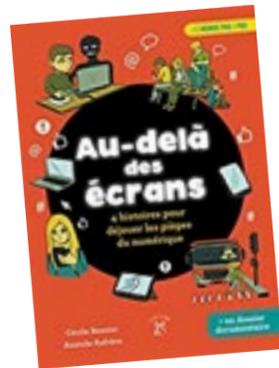
Nouveautés de livres pour la jeunesse

Les bénévoles de la bibliothèque municipale d'Étrembières ont accueilli, tout récemment, la maison Auzou, dont l'activité est principalement l'édition de livres destinés aux enfants des écoles maternelles et primaires. Quelques ouvrages sont également dédiés aux collégiens. Cette maison d'édition propose des sujets aussi variés que l'actualité d'aujourd'hui et des faits de société pouvant intéresser la jeunesse, à travers de belles illustrations. Parmi tous ces ouvrages, vous trouverez ci-dessous quelques exemples retenus qui viendront compléter ceux déjà existants à la bibliothèque : des mangas, des albums colorés, des livres-CD, des livres documentaires...

Nous ne saurions trop conseiller ces ouvrages aux passionnés de lecture et peut-être que ces nouvelles acquisitions donneront l'envie à tous et toutes de venir les feuilleter et de les emprunter.

Séverine Desseuve et Catherine Thiodet,
bénévoles à la bibliothèque

COUP DE CŒUR JEUNESSE



EXPOSITIONS À VENIR À LA BIBLIOTHÈQUE

11 janvier - 22 février 2022

Cultiver et vivre autrement : la permaculture

Créée dans les années 70 en Australie par deux écologistes – Bill Mollison et David Holmgren –, la permaculture est un système conceptuel inspiré du fonctionnement de la nature. Le mot permaculture vient des termes anglais *permanent culture*. La permaculture a pour principes d'intégrer, en harmonie, l'activité humaine avec la nature, mais surtout d'observer le fonctionnement des écosystèmes naturels et de s'en inspirer. Elle repose sur trois principes éthiques : prendre soin de la Terre, prendre soin des hommes, partager équitablement les ressources.

L'idée est somme toute assez simple : reproduire ce que la nature fait toute seule depuis la nuit des temps en optimisant la terre, en bannissant l'artificiel, en produisant sainement et durablement. C'est une philosophie de la vie pour la mise en place d'une société durable, par la conception d'installations humaines harmonieuses, résilientes, économes en travail comme en énergie.

Phénomène de mode ou réelle prise de conscience ? Découvrez la permaculture à travers une sélection d'ouvrages ayant fait l'objet d'une présentation dans la rubrique « Lire Écouter Voir » du portail.

Un thème, des documents

Public visé : Tous publics

Composition : 30 documentaires, 3 DVD, affiche d'annonce

Pour aller plus loin

Au niveau local :

Permaculture : à Annecy, un jardin d'expérimentation sociale et permaculturelle : <http://fermaculture.org>

Au niveau national :

Le centre écologique **Terre vivante** (en Isère) propose des stages pratiques, des visites, des livres, une revue, etc. <http://www.terrevivante.org>

L'association française de permaculture **Brin de paille** a pour missions de promouvoir la permaculture, de mettre en réseau les acteurs français de la permaculture et d'accompagner les projets dans ce domaine. <https://asso.permaculture.fr>

15 mars - 12 avril 2022

Grumpf et le cahier de brouillon

Grumpf !!! d'Ingrid Chabbert et de Julia Delarue.
Éditions Winioux, 2015

Il était une fois... Il était des pages... Il était un cahier de brouillon... Il était, en fait, un album ! Un album dont le personnage principal est un drôle de gribouillis. Grumpf se sent plutôt bien dans ce cahier de brouillon ; cependant, il n'est pas content, mais pas content du tout. Il aimerait un peu plus de compagnie et de couleur. Alors, il houspille le lecteur, le propriétaire du cahier, l'auteur des gribouillis. Protestant sévèrement d'avoir été créé « tout nu sur cette page blanche », il le joint de mettre de la couleur et de terminer son histoire.

Le jeu *Grumpf et le cahier de brouillon* invite les enfants à reconstruire l'histoire telle qu'elle a été écrite par l'auteur et mise en images par l'illustratrice. Sur un tableau aimanté, ils positionneront, dans le bon ordre, les séquences de l'histoire imprimées sur des vignettes.

L'animation est aussi prétexte à découvrir la production d'une jeune maison d'édition : les éditions Winioux.

Type de document : Jeu

Public visé : Enfants

Composition : 14 albums (dont 6 albums *Grumpf !!!*), 1 tableau magnétique (H 1,34 m x L 1 m), 29 vignettes aimantées, 1 kakémono titre (H 1,60 m x L 0,60 m), 1 livret d'animation, affiche d'annonce

8 novembre - 13 décembre 2022

Mission potager

Il existe un nombre de variétés de fruits et légumes incroyable. Ils sont non seulement délicieux et bons pour la santé, mais aussi très beaux : il y en a de toutes les couleurs et de toutes les formes ! Mission Potager présente le portrait détaillé de 10 fruits et légumes savoureux : comment ils poussent, dans quelles régions, comment les consommer et l'importance du respect des saisons. L'exposition est complétée par un jeu de quilles (en deux exemplaires) et de questions mêlant adresse et connaissances pour découvrir de manière ludique la thématique abordée. Le principe : viser le maximum de quilles correspondant à la saison indiquée par le dé. L'enjeu : découvrir les fruits et les légumes et comprendre pourquoi il est important de les consommer à la bonne saison. Dès 5 ans et jusqu'à 105 ans, grâce aux nombreuses variantes du jeu !

Type de document : Exposition

Public visé : Enfants

Composition : 10 kakémonos (H 160 cm x L 60 cm), 1 kakémono titre, 5 portraits de 10 fruits et légumes, 1 calendrier, 1 mosaïque de photographies de fruits et de légumes, 1 fiche Solution pour respecter les saisons, 1 fiche Pourquoi consommer des fruits et des légumes, 1 kit pédagogique, 24 fiches expressions françaises, 1 fiche Solutions pour respecter les saisons au quotidien, 1 fiche Recherche et trouve pour reconnaître les fruits et légumes, 1 fiche Éveil artistique à partir d'une sélection d'œuvres d'art, 1 activité Écoute pour retrouver les sons du potager, 1 jeu Mission potager, 2 jeux de quilles pour jouer en 2 groupes, 50 cartes questions, 20 cartes défis amusants, une quinzaine d'ouvrages, affiche d'annonce

Pour aller plus loin :

- Proposer une conférence et/ou un débat pour un public jeune
- Intervention d'éducateurs à l'environnement
- Intervention des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Savoie ou de Haute-Savoie
- Découverte de jardins familiaux ou autres (écoles primaires, collèges, jardins municipaux)

ANIMATIONS DU VILLAGE

CHALET À LIVRES - UNE BELLE TRANSFORMATION !

Un peu d'histoire...

À l'origine, le mazot Savoyard est réputé pour être un coffre-fort multiusage destiné à conserver les affaires et victuailles précieuses en cas de perte du chalet principal.

Qu'est-ce qu'un mazot ? Il est reconnaissable par sa construction en madriers, soit une imbrication de planches épaisses rainurées qui va assurer la première étanchéité de ce cabanon.

Ces adorables petites structures en bois de style cabane, avec leur minuscule porte et leur tout petits balcon et fenêtres, sont les versions miniatures des chalets et fermes à côté desquels ils ont été construits. Les mazots savoyards, très répandus dans les Alpes françaises et suisses, sont non seulement des visions « carte postale » de vacances, mais ils offrent aussi un aperçu intéressant du passé.

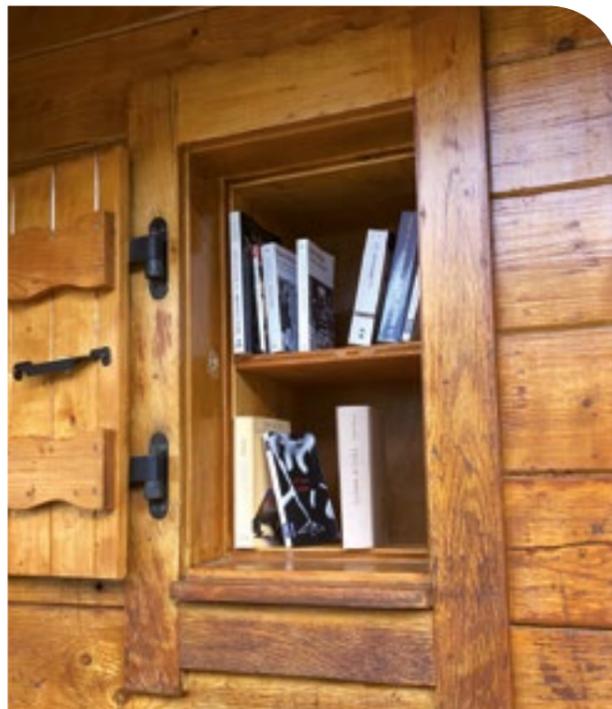
Bâti par les agriculteurs des Alpes, principalement entre la fin du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle, ces mazots servaient à l'origine de coffres-forts multifonctions. Stocks de nourriture, telle que le grain et les viandes séchées, trésors familiaux et documents à valeur personnelle ou commerciale étaient entreposés à distance de la ferme principale. Mais pourquoi quelqu'un choisirait donc de stocker ses biens les plus précieux et importants dans un cabanon de jardin... Après tout, cela ne semble pas être le lieu le plus sûr.

Eh bien, à l'époque, ce n'étaient pas les voleurs que les locaux craignaient. Le vol n'existait pour ainsi dire pas dans les communautés rurales de montagne. Les rongeurs, eux, étaient un problème, ce qui explique pourquoi les mazots sont souvent surélevés, conçus pour conserver les éléments intérieurs et empêcher les nuisibles de rentrer ! Perdre le stock de nourriture ou les biens de valeur à cause des rongeurs n'était pas non plus la préoccupation principale. La plus grande inquiétude était l'incendie.

Le feu faisait partie de la vie de tous les jours. Il était la source de chaleur, mais aussi, et surtout, il était nécessaire à toutes les activités de la vie courante. L'électricité n'existait pas à cette époque. Malheureusement, feu et chalets de bois – dont la partie supérieure était en général remplie de paille et de foin – ne faisaient pas bon ménage. Les incendies n'étaient pas rares.

De ce fait, afin d'éviter de perdre les choses de valeur dans le cas où le bâtiment principal serait décimé par les flammes, les familles d'agriculteurs bâtissaient de petites annexes à l'écart... les fameux mazots !

Les temps ont changé au cours des 200 dernières années. Seul un petit nombre de mazots sont encore utilisés de la manière dont ils l'étaient autrefois. Ces précieuses petites pièces de l'histoire des Alpes sont encore visibles, dispersées autour des villages et dans les montagnes, et, avec l'essor de l'activité touristique, les mazots trouvent dorénavant une nouvelle fonction.



Vers une judicieuse transformation de notre petit chalet situé au Pas de l'Échelle :

Longtemps installé dans la cour de l'école Jean-Jacques Rousseau, notre « petit chalet » servait de garage à trottinettes. Cette utilisation mal adaptée inquiétait les enseignantes, qui ont très vite évoqué auprès de la nouvelle équipe municipale leur souhait d'un garage plus conforme et le déplacement du mazot. La demande fut rapidement prise en compte. Le chalet ira de l'école au parc de Bois Salève. Transbordement délicat effectué le 29 avril 2021.

Ainsi mis en valeur, le chalet subira un toilettage final dès l'été 2021.

Après une utile transformation des fenêtres, il sera le garant de la culture pour tous à Étrembières en devenant un chalet à livres.

Les livres entreposés dans le chalet seront renouvelés régulièrement par les bénévoles de la bibliothèque municipale, sous la houlette de l'adjointe à la culture, Christelle Rousset. Il sera en accès libre aux heures d'ouverture du parc de Bois Salève.

Souhaitons que cette nouvelle fonction du « petit chalet » soit appréciée et bien utilisée. Il en va, bien sûr, de la délicatesse de chacun pour que cette initiative d'échange de livres à la portée des petits et des grands reste propre et agréable. Nous comptons sur vous !

Anny Martin,
maire

COMMENT LE BIME PARVIENT-IL JUSQU'À VOUS ?



Les étapes de construction du journal municipal

Deux fois par an, « Été /Automne » et « Hiver/Printemps », tous les habitants de la commune trouvent un exemplaire du *Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières (BIME)* dans leur boîte aux lettres et/ou à disposition dans certains commerces et autres communes environnantes.

Dans sa forme actuelle de présentation, il est édité depuis 2014. En ce début de mandat, il nous semble important de reprendre sa vocation, de vous relater les étapes de sa construction et de son acheminement jusqu'à ce qu'il arrive à vous.

Les habitants veulent être informés de ce qui se passe dans leur commune

Le *BIME*, qui répond à une mission de service public, doit correspondre à cette attente.

Il n'a pas pour fonction d'être un outil de propagande mais un support incontournable de communication, élément essentiel pour relater la vie communale au plus près de sa réalité.

Comme base de communication, il s'inscrit dans un ensemble de supports municipaux (site Internet, page Facebook, tableaux d'affichage divers).

Il est un appui essentiel pour transmettre une information complète, argumentée et durable.

Sa consultation est aisée puisque diffusée sur un support papier, l'information relayée par le site Internet et la page Facebook mairie n'étant accessible qu'à une partie de la population.

Le *BIME* version papier se garde, sa lecture peut se faire à loisir et s'étaler dans le temps. Une version numérique est lisible sur notre site Internet, rubrique : La commune/Les supports municipaux/Archives BIME.

Notre ligne de publication est de réaliser un bulletin qui soit lu

Le *BIME* se doit de renseigner, d'informer la population sur les finances, les réalisations et les projets en cours, avec une ouverture vers les autres entités avec qui une collaboration mairie est effective et suivie, comme par exemple l'intercommunalité, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), le Syndicat Intercommunal de gestion de Déchets du FAucigny et du GENEVOIS (SIDEFAGE), le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), la Maison du Salève, la commune de Veyrier, et bien d'autres partenaires.

Entre l'éditorial du maire, l'agenda des manifestations, les informations pratiques, les rubriques sont nombreuses et liées à la périodicité biannuelle. Elles s'articulent autour du « chemin de fer », dont le sommaire reprendra le déroulé du contenu. Le bulletin peut compter autant de rubriques qu'il existe de délégations fonctionnelles à la mairie et/ou à l'intercommunalité. Les élus, les responsables des services de la commune, les associations et autres instances sont sollicités en amont, 4 à 6 semaines avant la remise des articles, pour contribuer à leur rédaction ; d'où l'importance d'une anticipation et d'une organisation structurée pour tenir les délais de l'ensemble du rétro-planning.

Les listes d'opposition disposent également d'un espace d'expression dans ce bulletin. Cet espace est obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants depuis la loi NOTRE du 07/08/2015, loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Le règlement intérieur de la commune définit sa forme. Cependant, « le Directeur de la publication conserve un droit de regard sur le contenu des textes transmis par l'opposition. S'ils ont un caractère délictueux, la responsabilité du maire peut être engagée. »

Chaque habitant peut participer à l'élaboration du bulletin en proposant des idées, des publications, qui seront les bienvenues pour être au plus près des attentes de chacun, en respectant les conditions de validation pour la diffusion. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Les responsables de la parution

La Directrice de la publication est Anny Martin, maire, qui œuvre avec le comité de rédaction, constitué par la commission info-communication : Aline Legendre, Marine Walker, conseillères municipales, Laurence Déramé, adjointe au maire en charge de cette délégation et commission, et les agents administratifs, qui assurent le pendant pour la mairie.

Un crédit des photos qui illustrent les différents articles est alimenté par une équipe de photographes, élus ou non, qui participent gracieusement – et nous les en remercions – à mettre en visuels les différentes activités de la commune, relayées par le journal.

Au comité de rédaction s'ajoute l'indispensable comité de lecture, que nous remercions. Il assure un travail rigoureux et minutieux, même si, parfois, des « coquilles » se révèlent après la publication. Rien n'est parfait et heureusement, cela prouve que la lecture est attentive !



La conception et la réalisation sont assurées par un prestataire, REPRO LÉMAN, avec qui nous signons une convention annuelle sur les prestations qu'ils fournissent. Entre autres celle de démarcher les annonceurs qui participent financièrement à la diffusion du *BIME*. À eux aussi des remerciements, car, sans leur soutien et leur contribution, la parution pourrait se voir remise en question en fonction des priorités financières décidées.

Et cela ne s'arrête pas là !

Une fois l'impression terminée, l'encartage et le conditionnement sont réalisés dans les ateliers de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Le Monthoux »). Ils assurent également la livraison des bulletins à la mairie.

Sur place, les 1 600 exemplaires sont conditionnés en nombre et par quartiers pour les distributeurs bénévoles, qui veulent bien assurer ce boitage en récupérant leurs exemplaires.



Nous les en remercions vivement car ce n'est pas une mince affaire – les colis pesant leur poids. Un temps personnel est aussi consacré afin que vous trouviez un exemplaire dans votre boîte aux lettres quand l'accès à cette dernière est possible.

En effet, l'accès à certaines montées d'immeubles et/ou résidences est doté d'un digicode – malgré des démarches auprès des bailleurs, qui n'ont pas abouti –, ne permettant pas l'approche des boîtes aux lettres.

La construction pour la parution du *BIME* 2 fois par an peut être complétée par un *BIME Actu* en cours d'année. Il s'agit d'un investissement important de tous les acteurs concernés. Surtout sans un service de communication de professionnels reconnus dédiés à ce titre à la mairie.

Le bulletin d'informations communal proposé permet de mettre en lumière l'activité communale, chacun pouvant l'enrichir. C'est pourquoi vos retours, quels qu'ils soient, sont les bienvenus pour faire progresser ce support, qui est avant tout à l'usage des habitants.

Par exemple, puisque vous êtes lecteur/lectrice du *BIME*, y a-t-il des sujets ou des rubriques qui devraient, selon vous, être ajoutés/étoffés dans les prochaines éditions ?

Vous pouvez transmettre vos retours à la mairie par e-mail à : celia.garofalo@etrembieres.fr

Vos propositions seront étudiées avec attention.

La liste des distributeurs

Y. Bensoussan, T. Cailloud, C. Caille, L. Déramé, D. Guillemard, K. Kastrati, E. Leidner, J-F. Martin, C. et G. Thiodet, J-M. Vouillot, M. Walker.

Laurence Déramé,
adjointe au maire



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-JACQUES ROUSSEAU



Décembre 2020 : passage du Père Noël à l'école



Octobre 2021 : cross de l'école



C'est la rentrée ! Toute l'équipe de l'APE est heureuse de reprendre du service et de pouvoir à nouveau proposer de belles activités aux enfants de l'école Jean-Jacques Rousseau.

Nous débutons cette nouvelle année avec une jolie équipe de 16 personnes, qui ne demande qu'à accueillir de nouveaux parents pour faire partie de cette chouette aventure.

En octobre, l'APE a offert un goûter à tous les élèves le jour du cross de l'école. Pendant les vacances, les enfants ont eu le plaisir de participer à un goûter déguisé avec plusieurs ateliers sur le thème d'Halloween.

En cette fin d'année, il y a eu la traditionnelle vente de chocolats pour régaler petits et grands, ainsi que la vente de sapins. Le Père Noël s'est aussi arrêté à l'école avec une hotte bien remplie.

Vous avez également pu faire notre rencontre lors de la Forêt Magique, où l'APE s'est associée à la Croix Blanche pour organiser une petite animation secourisme avec les enfants.

2022 est prometteuse de beaux projets pour nos enfants. Afin d'être au courant de nos actualités et nous soutenir, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook APE école Étrembières et sur Instagram [apeetrembieres](#).

Septembre 2021 : l'APE a confectionné un photobooth pour la rentrée 2021



ASSOCIATION ÉCOLE DE LA VIE

Grâce au comportement citoyen de 86 % de vaccinés en France (données du 19/10/2021), la Covid-19 est en récession mais fait encore des victimes...

Restons vigilants ! Progressivement et sous conditions, les communes peuvent reprogrammer leurs activités d'avant !

Quel bonheur pour toutes et tous de pouvoir enfin se retrouver, nous en avons moralement et physiquement un grand besoin !

À Étrembières, au Pas de l'Échelle, la gym féminine a repris ses cours le jeudi 16 septembre à 18 h 00, à la salle communale avec Dany, professeur bénévole suppléante de Micheline, en arrêt maladie.

Chaque lundi à 20 h 00, à la salle communale, le théâtre répète sa dernière pièce de théâtre de boulevard *Chic & Chips*, qui a été jouée bénévolement le 16 octobre 2021 à la salle Louis Simon de Gaillard, au profit de l'association Soroptimist d'Annemasse. Une nouvelle pièce va être mise « en chantier » pour 2022, et la troupe recherche surtout des comédiens masculins : tranche d'âge souhaitée de 40 à 60 ans.

Bienvenue à toute nouvelle inscription et longue vie à l'École de la Vie !

Contacts :

Gym :
Christine - Tél. 06 77 37 38 02

Théâtre :
Dominique - Tél. 06 12 44 94 81

Un groupe de la gym



La troupe de *Chic & Chips*



ÉCOLE DE FOOT D'ÉTREMBIÈRES

L'école de foot d'Étrembières a débuté le mois de septembre avec des complications du fait des nouvelles mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement.

Cependant, le mois d'octobre nous permet de revoir le soleil au sein du club, avec une nouvelle génération de U7 bien plus nombreux que les années précédentes. Ils étaient 10 en 2020, et sont 20 en 2021.

Les compétitions reprennent enfin pour nos jeunes champions, avec des résultats plus que brillants par section.

Nous pouvons être fiers de nos jeunes joueurs qui représentent notre belle commune.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : École De Football Étrembières

Yannick Moreton,
président de l'école de foot d'Étrembières

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

LA BOULE DU SALÈVE

La Boule du Salève, club de boule lyonnaise qui a son siège à l'Espace Sportif Municipal au 288 rue des Chamois, à Étrembières, connaît un nouvel essor malgré la Covid-19.

Le nouveau comité a doté le club de matériel informatique, a créé un site web La Boule du Salève (bds74.fr), une chaîne YouTube La Boule du Salève – où vous trouverez des vidéos de concours de boule lyonnaise filmés par nos soins et diverses interviews –, ainsi qu'une page Facebook : Pascal Torre.

Si la situation sanitaire le permet, La Boule du Salève organisera en 2022 pas moins d'une dizaine de manifestations (2 lotos, 2 exhibitions d'équipes de 2^e divisions nationales, 4 concours régionaux, 1 grand prix national M2 réunissant des équipes venant de tout l'Hexagone – une première dans la vie du club –) et notre participation à la Forêt Magique, organisée par la commune.

Si vous aimez le jeu de boule, pétanque ou lyonnaise, venez nous retrouver les mardis, jeudis et samedis après-midi de 14 h 30 à 20 h 00, pour pratiquer la boule lyonnaise, en loisir ou en compétition.



Tant M. Robert que Mme Martin nous dirent alors tout l'intérêt qu'ils portaient à la vie de notre association et à nos travaux. Les membres présents retinrent surtout l'engagement de nos autorités à continuer d'être à notre écoute et à nos côtés pour la réalisation de nos objectifs.

C'est donc très optimiste pour l'avenir que le président Bosson déclara que l'heure de l'apéritif était venue et, au moment de cette tradition déjà bien ancrée dans la vie du groupe, une surprise attendait l'assistance.

En effet, Alexandre Barro, membre récent mais brasseur déjà confirmé, nous avait préparé trois types de bières, toutes brassées avec l'eau de la Fontaine. Une première !

C'est dire que toutes et tous ont dégusté « La Blonde à Jules », « La Rousse à Jules » et « La Brune à Jules ».

Les visages réjouis furent autant d'attestations que l'épreuve de la dégustation était pleinement réussie.

Les mêmes dégustateurs avertis purent ensuite manger et commenter la qualité du risotto aux bolets que deux membres avaient cuisiné pendant l'apéro. La traditionnelle tarte aux pruneaux de septembre compléta l'agape, animée par les mélodies de deux membres musiciens.

L'ambiance fut à ce point agréable que c'est tard que nos hôtes Monique et Pierre Bosson purent enfin débiter la remise en ordre de ce lieu si charmant et si original, qu'ils avaient gentiment mis à notre disposition.

Pierre-Louis Portier,
vice-président



LES AMIS DE LA FONTAINE DE CÉSAR

Une assemblée générale attendue mais prometteuse d'un bel avenir

C'est dans un local peu commun que s'est déroulée, le 16 septembre 2021, l'AG de la jeune association Les amis de la Fontaine de César. En effet, c'est la grange du moulin, située au lieu-dit La Creuse et proche de la Fontaine – propriété de la commune de Veyrier, mais en terres d'Étrembières –, qui fut le théâtre de nos débats et réjouissances. Pour mémoire, c'est en mai 2019 qu'une trentaine de personnes se sont constituées en association dans le but de mettre en valeur ce patrimoine quelque peu négligé, témoin de la frontière dessinée en 1816, lorsque Veyrier fut rattaché à Genève.

Si la Covid-19 avait empêché l'AG de 2020, elle n'avait pourtant pas réduit le comité à l'inactivité.

C'est dire que le président, Pierre Bosson, eut à cette occasion le loisir d'expliquer aux nombreux membres présents les diverses démarches et contacts avec les autorités concernées. Il n'oublia pas de rappeler l'un des fondements de l'association, à savoir réunir autour de la Fontaine de César, symbole d'une histoire commune, les habitants de Veyrier et d'Étrembières.

À cet égard, il convient de relever la très bonne compréhension de l'importance de cette finalité par nos édiles, puisque les maires des deux communes, Anny Martin pour Étrembières et

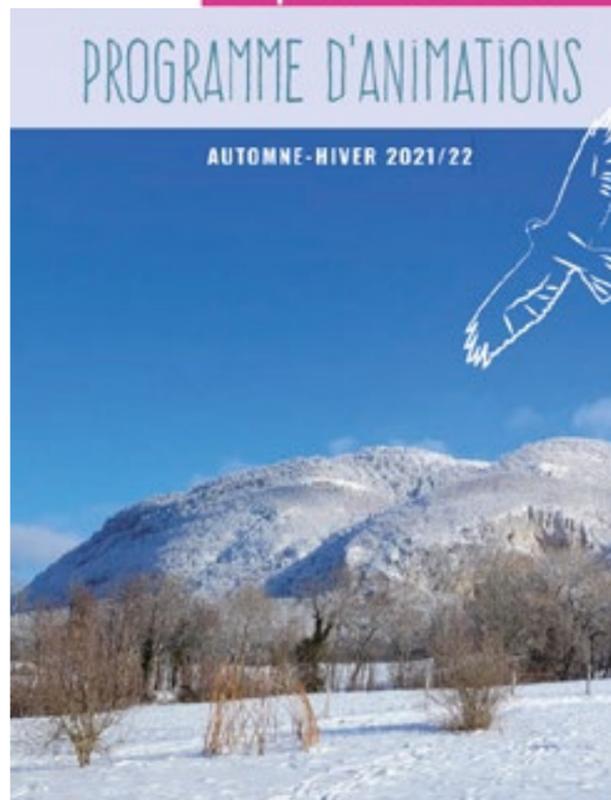
Jean-Marie Martin pour Veyrier, accompagnés de Christian Robert, conseiller administratif délégué, étaient présents.

Il fut aussi mis en évidence la prochaine intervention de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA). Encadrés par leurs professeurs, les élèves de 1^{ère} année se sont, dès novembre, penchés sur l'environnement immédiat mais également plus éloigné de la Fontaine et de sa source. Ces études menées par groupes ont porté sur les aspects paysager, historique, hydrologique et le rôle du site dans le réseau des voies de communications.

Le rendu des travaux se fera en janvier 2022, en présence des autorités communales concernées.

À noter que l'association compte s'appuyer sur ces travaux pour réfléchir et faire des propositions de rénovation et d'aménagements. Ces réflexions seront également menées avec les personnes en charge de l'aménagement de la future ViaRhôna, la Fontaine ayant été repérée comme site intéressant du parcours.

Ce compte rendu serait incomplet si l'on omettait de signaler le rapport pour le moins détaillé de Christian Chavaz, appelant au final à une approbation des comptes bien tenus par Benedikt Cordt-Moller. L'assemblée ayant suivi l'appel d'approbation des comptes et de tous les autres rapports, temps fut alors venu de donner la parole à nos magistrats communaux.



La Maison du Salève fait une pause du 3 janvier au 1^{er} février inclus. On vous retrouve en février pour la suite du programme !

FÉVRIER 2022

✓ TRACES ET INDICES D'ANIMAUX dès 3 ans - 6 €

Mercredi 16 février - 10 h 30

Maison du Salève
Partez à la recherche des maisons des animaux. Que ce soit en forêt ou dans l'exposition, à ton avis, à qui appartiennent ce terrier, ce trou ou cette galerie ?

✓ MONSIEUR PIC, ARCHITECTE DE LA FORÊT dès 6 ans - 6 €

Mercredi 16 février - 14 h 30

Maison du Salève
Rendez-vous avec M. Pic pour tout savoir sur ce bâtisseur des bois. Qu'il soit noir, vert ou épeiche, apprends à le reconnaître à travers différents ateliers.

✓ L'ARBRE LÉON dès 3 ans - 6 €

Vendredi 18 février - 10 h 30

Maison du Salève
La nature est pleine de vie, elle bouge, elle s'anime, elle change de couleurs au gré des saisons. L'arbre Léon vous invite à découvrir sa vie d'arbre au fil des 4 saisons.

✓ ATELIER DU GÉOLOGUE dès 6 ans - 6 €

Vendredi 18 février - 14 h 30

Maison du Salève
Devenez un géologue du Salève et fabriquez votre fossile. À l'aide de loupes et d'un petit livret, observez les pierres comme des scientifiques, puis terminez par une petite expérience.

✓ CHOUETTE ALORS ! dès 3 ans - 8 €

Mercredi 23 février - 10 h 30

Maison du Salève
Faites connaissance avec ce rapace nocturne lors d'une balade sur le sentier de Mikerne. Puis retour à la Maison du Salève pour un atelier fabrication avec des pommes de pin.

✓ LE RÊVE D'HORACE dès 7 ans - 6 €

Mercredi 23 février - 14 h 30

Maison du Salève
Voici Horace, un personnage célèbre qui rêve de gravir le Mont-Blanc ! Découvrez avec lui l'exposition sur l'histoire du Salève et aidez-le à résoudre les énigmes tout au long de la visite.

✓ BRICOLAGE NATURE dès 3 ans - 8 €

Vendredi 25 février - 10 h 30

Maison du Salève
Venez vous initier au bricolage nature et créer une décoration pour votre chambre.

✓ TRACES ET INDICES D'ANIMAUX dès 6 ans - 6 €

Vendredi 25 février - 14 h 30

Maison du Salève
Partez à la recherche des maisons des animaux. Que ce soit en forêt ou dans l'exposition, à ton avis, à qui appartiennent ce terrier, ce trou ou cette galerie ?

AVRIL 2022

✓ RÉVEIL DU PRINTEMPS dès 3 ans - 6 €

Mercredi 20 avril - 10 h 30

Maison du Salève
Tic, toc, tic, toc... Avec l'arrivée du printemps, il est l'heure pour la nature de s'éveiller. Observations des fleurs, découverte des premiers bourgeons, retour des oiseaux... La nature vous donne rendez-vous pour un réveil tout en douceur.



✓ FABRICATION DE CERFS-VOLANTS dès 6 ans - 8 €

Mercredi 20 avril - 14 h 30

Maison du Salève
Venez fabriquer votre propre cerf-volant ! Vous pourrez le décorer, le personnaliser et le faire voler. Mais gardez bien les manettes, le vent souffle au pied du Salève !

✓ ANIMA'SONS dès 3 ans - 6 €

Vendredi 22 avril - 10 h 30

Maison du Salève
Lors d'une balade en forêt, découvrez l'environnement sonore par des jeux d'écoute et d'immersion dans la nature.



✓ REFUGE ET BIODIVERSITÉ dès 6 ans - 8 €

Vendredi 22 avril - 14 h 30

Maison du Salève
Quel est l'intérêt des refuges dans nos jardins ? Pourquoi les insectes sont-ils les alliés du jardinier ? Construisez votre hôtel à insectes et rapportez-le à la maison.

✓ BALADE NATURE ET LÉGENDES dès 3 ans - 6 €

Mercredi 27 avril - 10 h 30

Maison du Salève
Déambulez au fil des légendes du Salève. Saurez-vous créer votre piège à dragons ou fabriquer une potion magique pour les fées de Pomier ?

✓ RALLYE NATURE dès 6 ans - 6 €

Mercredi 27 avril - 14 h 30

Maison du Salève
Attention... Prêts ? Partez ! Vous voilà partis pour relever des défis nature. Le parcours sera jalonné d'épreuves amusantes et artistiques à réaliser en famille. Bonne chance !

✓ ÉVEIL NATURE dès 3 ans - 6 €

Vendredi 29 avril - 10 h 30

Maison du Salève
Mettez vos sens en éveil grâce à des activités dans le jardin. Parcours pieds nus, réalisation d'une palette de peintre, écoute des sons, fabrication d'une tisane... La nature vous éveille !

✓ CONSTRUCTION DE CABANES dès 6 ans - 6 €

Vendredi 29 avril - 14 h 30

Maison du Salève
Venez vous initier à la construction d'une cabane en forêt. Vous pourrez ensuite jouer, aménager et inventer des histoires dans votre nouveau cocon.

Toutes nos animations sont sur inscription au préalable avec, pour les enfants, un adulte accompagnant obligatoire (gratuit). Prévoir des vêtements et des chaussures adaptés pour l'extérieur.

INFOS PRATIQUES

La Maison du Salève

775 route de Mikerne 74160 Présilly - France

Réservation et contact

+33 (0)4 50 95 92 16 - info@maisondusaleve.com

maisondusaleve.com

HORAIRES D'OUVERTURE AUTOMNE-HIVER 2021-2022

D'octobre à décembre / de février à avril :
mercredi, samedi et dimanche, 14 h 00 - 18 h 00

Vacances scolaires françaises (zone A) :
du mardi au dimanche de 14 h 00 à 18 h 00

Fermé tous les lundis

Fermeture annuelle du 3 janvier au 1^{er} février 2022 inclus

Groupes sur réservation uniquement
(visite tous les jours sauf le dimanche après-midi, le lundi et en janvier)

Covid-19 : nos horaires d'ouverture, l'accès à nos expositions et à nos animations sont soumis à l'application des lois en vigueur. Ils sont donc susceptibles d'évoluer en fonction des mesures sanitaires du moment. Le port du masque reste obligatoire pour les adultes et pour les enfants à partir de 11 ans.

QUE S'EST-IL RÉCEMMENT PASSÉ DU CÔTÉ DE VEYRIER ?

Le Champ des possibles, un grand festival bucolique

La municipalité veyrite s'est lancée un défi de taille : organiser, pour la première fois, un important événement « durable et participatif », en période de Covid, de surcroît. Durant trois semaines, du 17 juin au 10 juillet 2021, le Champ de (presque) tous les possibles a ainsi pu s'ouvrir et un air de fête a plané au-dessus du plateau de Vessy, parmi les plants de maïs, faisant oublier un temps l'épidémie et toutes ses contraintes.

L'idée du Champ des possibles a germé durant le premier confinement, au printemps 2020. Monique Leuenberger et Thibault Zanon, responsables du secteur de la culture et des manifestations à la mairie de Veyrier, en collaboration avec leur chef de service Ana Galiotto, ont réfléchi à un projet « sortant du commun, qui réunirait différents acteurs locaux et aurait pour thématiques le développement durable et le bien-vivre ensemble ».

La durée de la pandémie, que l'on ne pouvait imaginer à l'époque, avec, en corollaire, l'impossibilité d'organiser la manifestation au moment voulu, ont permis de pousser plus loin la réflexion. Il en a résulté un véritable festival, aussi foisonnant que le lieu dans lequel il s'est inscrit : sur le verdoyant plateau de Vessy, dans le champ situé près de la maison pour personnes âgées. La commune s'était associée à

Gregory Brunisholz, architecte-paysagiste, pour aménager un espace unique, bucolique et en même temps éphémère, où un cheminement menait à des alcôves, à une grande place, ou encore à un dôme en bois où se tenait la scène.

Assister à des spectacles, des concerts, des conférences, participer à des ateliers, à des séances de méditation, de yoga, acheter des produits locaux, déguster ceux qui avaient été cultivés pour l'occasion et que l'on pouvait même cuisiner en utilisant le four solaire mis à disposition... tout a été possible trois semaines durant !

Le « local » a été mis à l'honneur. Un autre objectif, qui était de permettre à la population de pouvoir à nouveau se divertir, a été rempli. Près de 5 000 personnes ont été présentes malgré les contraintes sanitaires, qui se sont heureusement assouplies durant le temps de l'événement.

Et loin d'avoir raison de la manifestation, la météo capricieuse l'a finalement servie en magnifiant encore le paysage, qui s'est paré d'arcs-en-ciel, et en favorisant la pousse des maïs dans un champ qui s'est transformé en jungle luxuriante.

À la mairie de Veyrier, l'on se dit satisfaits et de sincères remerciements sont adressés, par l'intermédiaire de la conseillère administrative,

Aline Tagliabue, que nous avons rencontrée, aux services culture et manifestations, des routes et des espaces verts, des affaires sociales, à la police municipale, et aux très nombreux bénévoles et sponsors. La municipalité de Veyrier a notamment bénéficié du soutien des communes environnantes, ainsi que de l'État de Genève.

Tous réunis ont contribué à ouvrir plus grand le champ des possibles !

Martine Urli





MARIE THÉRÈSE GRUSON

Changement à La Poste du Pas de l'Échelle

Une page s'est tournée définitivement à l'agence postale du Pas de l'Échelle. Marie-Thérèse Gruson - « Marie-Thé » -, en novembre dernier, a laissé son guichet pour rejoindre Gaillard et prendre un poste à responsabilités.

« J'aime mon travail et les 34 années passées à l'agence du village m'ont permis de créer beaucoup de relations, voire d'amitiés. » C'est emplies d'émotions qu'elle repense aux gestes de reconnaissance qu'elle a reçus au moment de son départ et des souvenirs plus ou moins heureux remontent à sa mémoire lorsqu'elle retrace son parcours professionnel.

Elle évoque sa succession au bureau de poste, avec une réorganisation qu'elle-même a déjà connue il y a de nombreuses années, à savoir celle d'un poste de facteur guichetier qui fera la tournée de distribution dans la commune le matin et tiendra le guichet aux mêmes jours et horaires habituels l'après-midi.

À cette occasion, pensons à faire vivre ce point de service rendu important pour la commune, qui subit depuis plusieurs années la pression des instances de La Poste pour sa suppression et sa fermeture définitive.

Nous recroiserons Marie-Thé au village, comme elle le dit, puisqu'elle habite au Pas de l'Échelle. Nous la remercions pour ses années d'accueil postal dans la commune et nous lui souhaitons une belle réussite dans sa nouvelle fonction.

Laurence Déramé,
adjointe au maire



ÉTREMBIÈRES AVENIR

Chères Étrembiétoises, chers Étrembiétois,

Nous retrouvons petit à petit notre quotidien « d'avant », à savoir nous réunir autour d'événements festifs. Notre commune reprend peu à peu ses différentes activités communales pour le bonheur de chacun.

Pas de politique, pas de bilan de la majorité pour notre part pour cette version du BIME 2022 et c'est un choix voulu. L'heure n'est pas à la division mais au rassemblement de chacun d'entre nous.

Après maintenant plus de deux années dans la difficulté du fait de la crise sanitaire, nous voyons doucement le bout du tunnel. Restons optimistes pour l'avenir, mais gardons aussi dans un petit coin de notre tête que rien n'est encore fini !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et plein de bonheur à vous et à vos proches.

Yannick Moreton,
Aline Legendre,
conseillers municipaux
pour la liste Étrembières Avenir

Vœux du maire

VENDREDI 28 JANVIER 2022

modalités et lieu à préciser
en fonction des conditions sanitaires



ÇA S'EST PASSÉ



Ultra Montée du Salève juin 2021



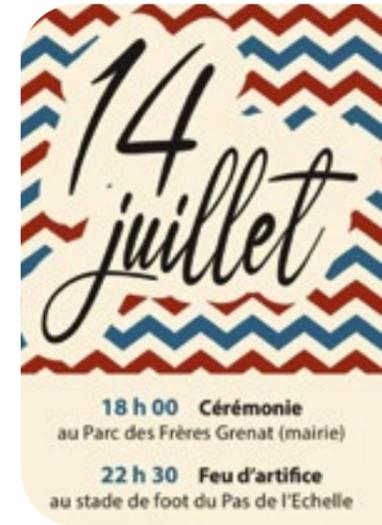
Cérémonie du 8 mai 2021



Visite centrale béton élus 1^{er} juillet 2021



Élections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021



18 h 00 Cérémonie
au Parc des Frères Grenat (mairie)
22 h 30 Feu d'artifice
au stade de foot du Pas de l'Echelle

Cérémonie du 14 juillet 2021



Feux d'artifice 14 juillet 2021



Expo Salève juillet 2021
Salle des fêtes



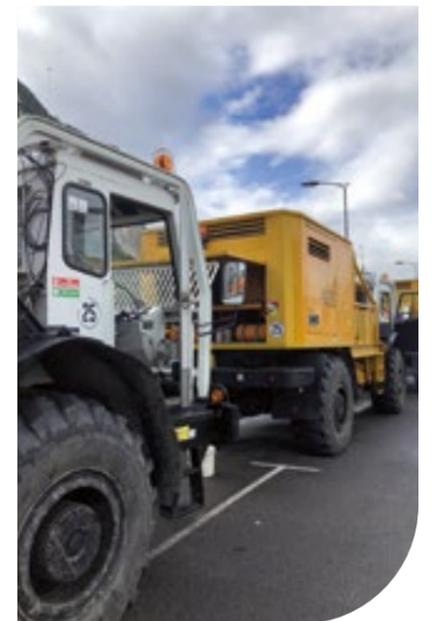
Emplois d'été aux services techniques



Rentrée scolaire 2 septembre 2021



La Forêt Magique 19, 20 et 21 novembre 2021



Mesures géothermie sur la commune octobre 2021



Suite à la Marche rose du 3 octobre, remise du chèque au montant des sommes récoltées au Comité féminin pour le dépistage des Savoie

CALENDRIER

CALENDRIER DES CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS 2022

(calendrier non contractuel pouvant être soumis à modification- sous réserve des conditions sanitaires)

JANV. **Jeudi 06** **Tournoi de bridge + Galette des rois**
Local du Bridge, 14 h 00
Organisés par l'association Bridge Club du Salève

JANV. **Samedi 08** **Galette des Rois**
Maison du Parc, 11 h 00
Organisée par l'association Être en Fêtes

JANV. **Mardi 18** **Loto**
Salle Les Bleuets, 14 h 00
Organisé par l'association Club de la Belle Époque

JANV. **Samedi 22** **Concours de boules 16 quadrettes 3 & 4**
Boulodrome, 14 h 00
Organisé par l'association La Boule du Salève

JANV. **Dimanche 23** **Concours de boules 16 quadrettes 3 & 4**
Boulodrome, 7 h 30
Organisé par l'association La Boule du Salève

JANV. **Vendredi 28** **Vœux du maire**
Lieu et heure à définir
Organisés par la commune, Fêtes et cérémonies

FÉV. **Samedi 05** **Grand prix boules national M2**
Boulodrome, 14 h 00
Organisé par l'association La Boule du Salève

FÉV. **Dimanche 06** **Grand prix boules national M2**
Boulodrome, 9 h 00
Organisé par l'association La Boule du Salève

FÉV. **Mardi 15** **Loto**
Salle Les Bleuets, 14 h 00
Organisé par l'association Club de la Belle Époque

MARS **Samedi 05** **Boum des enfants**
Salle des fêtes, heure à définir
Organisée par l'APE

MARS **Dimanche 13** **Loto**
Salle des fêtes, 14 h 00
Organisé par l'association La Boule du Salève

AVRIL **Samedi 09** **Concours de boules 8 quadrettes 3 & 4**
Boulodrome, toute la journée
Organisé par l'association La Boule du Salève

AVRIL **Dimanche 10** **Élection présidentielle**
Salle des fêtes / Mairie, 9 h 00 - 18 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

AVRIL **Dimanche 24** **Élection présidentielle**
Salle des fêtes / Mairie, 9 h 00 - 18 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

AVRIL **Samedi 30** **Vente de fleurs**
Maison du Parc, 9 h 00
Organisée par l'APE

MAI **Dimanche 01** **Vide-greniers**
Maison du Parc, toute la journée
Organisé par l'association Être en Fêtes

MAI **Dimanche 08** **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 et du 24 avril**
Parc des Frères Grenat, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

MAI **Samedi 21** **Célébration des Spahis**
Lieu et heure à définir
Organisée par la commune

MAI **Dimanche 29** **Concours boules 32 doublettes 3 & 4**
Boulodrome, toute la journée
Organisé par l'association Bridge Club du Salève

JUIN **Vendredi 03** **Tournoi de bridge**
Local du Bridge, 14 h 00
Organisé par l'association Bridge Club du Salève

JUIN **Samedi 04** **Journée de l'environnement**
Lieu à définir, journée
Organisée par la commune, commission développement durable

JUIN **Dimanche 12** **Élections législatives**
Salle des fêtes / Mairie, 9 h 00 - 18 h 00
Organisées par la commune, Fêtes et cérémonies

JUIN **Dimanche 19** **Élections législatives**
Salle des fêtes / Mairie, 9 h 00 - 18 h 00
Organisées par la commune, Fêtes et cérémonies

JUIN **Vendredi 24** **Fête de l'école**
Cour de l'école Jean-Jacques Rousseau, 15 h 00
Organisée par l'APE

JUIL. **Jeudi 14** **Cérémonie du 14 juillet**
Parc des Frères Grenat, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

JUIL. **Samedi 16** **Fête au village**
Maison du Parc, 19 h 00
Organisée par l'association Être en Fêtes

AOÛT **Dimanche 28** **Repas de quartier**
La Balmière, 12 h 00
Organisé par l'association La Balmière

SEPT. **Dimanche 04** **Concours boules 32 doublettes 3 et 4**
Boulodrome, toute la journée
Organisé par l'association La Boule du Salève

SEPT. **Dimanche 11** **Boules exhibition F2 et M2**
Boulodrome, toute la journée
Organisée par l'association La Boule du Salève

SEPT. **Samedi 17** **Les Journées du patrimoine**
Lieu et heure à définir
Organisées par la commune, Fêtes et cérémonies

SEPT. **Dimanche 18** **Les Journées du patrimoine**
Lieu et heure à définir
Organisées par la commune, Fêtes et cérémonies

SEPT. **Vendredi 23** **Représentations théâtrales**
Salle des fêtes,
20 h 30 le vendredi et le samedi
17 h 30 le dimanche
Organisées par l'association Le théâtre de l'Échelle

SEPT. **Samedi 24** **Représentations théâtrales**
Salle des fêtes,
20 h 30 le vendredi et le samedi
17 h 30 le dimanche
Organisées par l'association Le théâtre de l'Échelle

SEPT. **Dimanche 25** **Bourse aux jouets et puériculture**
Cour de l'école Jean-Jacques Rousseau, 9 h 00
Organisée par l'APE

OCT. **Dimanche 02** **Loto**
Salle des fêtes, 14 h 00
Organisé par l'association La Boule du Salève

OCT. **Jeudi 06** **Tournoi de bridge + Assemblée générale**
Local du bridge, 14 h 00
Organisés par l'association Bridge Club du Salève

OCT. **Samedi 08** **Marche rose**
Date, lieu et heure à définir
Organisée par le CCAS

OCT. **Dimanche 09** **Soirée années 80**
Salle des fêtes, 14 h 00
Organisée par l'École de Foot

OCT. **Samedi 22** **Soirée années 80**
Salle des fêtes, 14 h 00
Organisée par l'École de Foot

OCT. **Samedi 29** **Halloween**
Salle des fêtes, 19 h 30
Organisé par l'APE

NOV. **Vendredi 11** **Cérémonie du 11 novembre**
Parc des Frères Grenat, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

NOV. **Vendredi 25** **Forêt Magique**
Parc de Bois Salève, 18 h 30 - 21 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

NOV. **Samedi 26** **Forêt Magique**
Parc de Bois Salève, 10 h 00 - 18 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

DÉC. **Samedi 10** **Apéritif de Noël**
Salle des fêtes, 11 h 00
Organisé par le CCAS

MERCI
aux annonceurs



AGENDA MUNICIPAL ET ANNUAIRE LOCAL

Les permanences des élus de la commune

- Anny Martin** : sur rendez-vous
- Jean-Michel Vouillot** : sur rendez-vous
- Laurence Déramé** : sur rendez-vous
- Jacky Tonoli** : permanence le jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 et sur rendez-vous
- Christelle Rousset** : sur rendez-vous
- Nicolas Tereins** : permanence le lundi matin sur rendez-vous

Le calendrier des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2022

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| Lundi 10 janvier 2022 | Lundi 11 avril 2022 |
| Lundi 14 février 2022 | Lundi 9 mai 2022 |
| Lundi 14 mars 2022 | Lundi 13 juin 2022 |
- Calendrier pouvant étre soumis à modifications.

Mairie d'Étrembières

- 59 place Marc Lecourtier 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 92 04 01
- mairiedetrembieres.fr
- www.etrembieres.fr

*Bienvenue aux nouveaux arrivants !
La mairie est à votre service pour vous aider dans vos démarches.*

Heures d'ouverture : vous référer à notre site Internet www.etrembieres.fr
Suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la prise de rendez-vous est conseillée et le port du masque obligatoire.

Centre technique municipal

- 889 route de Saint-Julien 74100 Étrembières
- Tél. : 09 75 96 27 08
- ctm-etrembieres@orange.fr

Police municipale

- 59 place Marc Lecourtier (à côté de la mairie)
74100 Étrembières
- Contact : Thierry Calloud - Caroline Caillé
- Tél. : 04 50 92 43 05 / 06 30 58 11 19 / 06 43 33 18 64
- policemunicipale@etrembieres.fr

École publique laïque Jean-Jacques Rousseau

- 197 rue des Chamois 74100 Étrembières (Pas de l'Échelle)
- Tél. : 04 50 39 81 81

Bibliothèque municipale

- 110 rue des Jardins 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 49 72 46
- Heures d'ouverture : le lundi de 14 h 00 à 16 h 00
le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00
le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

La Poste

- 160 chemin de Veyrier - Le Pas de l'Échelle 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 39 75 83
- Bureau ouvert du mardi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.
- Les paquets et lettres en instance seront à votre disposition au bureau de Poste de Gaillard (ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30).

Assistante sociale

- Pôle médico-social de Gaillard
- 6 impasse des Hutins 74240 Gaillard
- Tél. : 04 50 33 23 46

Annemasse Agglomération

- 11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse
- Tél. : 04 50 87 83 00

Office de tourisme Monts de Genève

- 2 place de la Gare 74100 Annemasse
- Tél. : 04 50 95 07 10
- ot@montsdegeneve.com

Espace Bus Tac

- 2 place de la Gare 74100 Annemasse
- Tél. : 0800 1000 74
- Accueil TAC au sein de la Maison de la Mobilité et du Tourisme
- 57 avenue de la Gare à Annemasse
- Lundi : 8 h 00 - 19 h 00
- Mardi au vendredi : 8 h 00 - 13 h 00 et 16 h 00 - 19 h 00
- Samedi : 9 h 00 - 13 h 00

Caisse d'allocations familiales 0820 25 74 10

Mission locale 04 50 95 20 50

Pôle emploi 3949

Maison de la justice et du droit 04 50 84 06 70

Maison de l'Habitat 04 50 87 99 90

Police secours 17

Pompiers 18

Police nationale 04 57 26 02 00 ou 04 57 26 02 77

(42 rue du Chablais 74100 Annemasse)

Gendarmerie 04 50 92 11 66 (13 rue des Glières 74100 Annemasse)

Pharmacies de garde 3237

Centre Hospitalier Alpes Léman 04 50 82 20 00 (Contamine-sur-Arve)

Hôpital privé Pays de Savoie 0 826 300 074 (Annemasse)

Centre Hospitalier Annecy-Genevois 04 50 49 65 65 (Saint-Julien-en-Genevois)

Urgences du Léman 04 50 49 15 15 (4 A avenue de Verdun 74100 Annemasse)

Allo enfance maltraitée 119

Accueil des sans-abri 115

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Sida info service 0 800 840 800

Cabinet de soins infirmiers de Collonges-sous-Salève

- Marick Christiany
- Tél. : 06 06 64 10 67

Kinésithérapeute

- Laurent Claret
- 152 rue des Chamois 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 35 21 89 / 06 28 35 03 00

Thérapeute soins énergétiques

- Marie-Luce Sanchez
- Conseillère et accompagnement en nutrition santé
- Tél. : 06 12 74 20 34

Réflexologie plantaire - massage lomi lomi

- Sandra Fabbro - Praticienne diplômée
- Tél. : 06 64 65 93 29

Hypnose et thérapie brève

- Mélanie Fradcourt - Praticienne diplômée
- Tél. : 06 80 51 25 97
- Site Internet : www.hypnose-hautesavoie.com

Au Cœur du Bien-Être

- Tél. : 06 49 87 54 97

Alison Esthétique

- Pédicure, manucure et autres soins à domicile
- Tél. : 06 89 02 83 43

Bernard Cocaud

Artisan peintre

Peinture intérieure, extérieure
Revêtement sols & murs
Décoration
Pose de parquets
Ravalement de façades

Fillinges
Vétraz-Monthoux

04 50 38 27 02
06 08 78 40 13

www.bernard-cocaud-peinture.fr
cocaud.bernard@gmail.com

NOTRE SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES PARTICULIERS

TERRASSE

ZONE PIÉTONNE

ZONE CIRCULABLE

ETABLISSEMENT DE BONNEVILLE

ZI les fourmis
130 avenue de la Roche Parmale
74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 25 22 90

ETABLISSEMENT D'ANNEMASSE

Le Pas de l'Échelle
Chemin de bois Crevin
74100 ETREMBIERES
Tél. : 04 50 95 46 60

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

www.colasetvous.fr

BÉTON DU SALÈVE

béton prêt à l'emploi

Chemin de la Gravière - 74100 ETREMBIÈRES

04 50 85 07 21

betondusaleve@orange.fr

Site de production 04 50 85 20 00

Centre administratif 04 50 17 08 07

INFORMATIQUE D'ENTREPRISE & CLOUD

26, Avenue des Prés Verts
74200 Thonon-les-Bains

19bis, Rue de la République
74100 Ville-la-Grand

www.iliane.fr

ILIANE

Informatique d'entreprise - Hébergement

04 50 71 96 57
contact@iliane.fr